

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DU PLAN ET DE LA COOPERATION



BULLETIN ANNUEL SUR LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU NINEA (BANIN) (Année 2025)



Avril 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 1 -
LISTE DES FIGURES	- 2 -
LISTE DES TABLEAUX	- 2 -
AVANT PROPOS	- 3 -
RESUME	- 5 -
I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA	- 6 -
II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA	- 8 -
II.1. SECTEUR D'ACTIVITES	- 8 -
II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES	- 10 -
II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS	- 11 -
III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	- 11 -
III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES	- 11 -
III.1. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES	- 12 -
ANNEXE 1 : TABLEAUX	i
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	ii
ANNEXE 3 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA	iv

LISTE DES FIGURES

Graphique 1: Evolution annuelle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2020 et 2025	- 6 -
Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2020 et 2025	- 7 -
Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité et type d'unité en 2025 (%).....	- 9 -
Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations en 2025 selon la région (%) ..	- 10 -
Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2025 (%).....	- 11 -
Graphique 6: Répartition des nouvelles immatriculations selon le sexe en 2025 (%).....	- 12 -

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type d'unité entre 2020 et 2025 (%).....	- 8 -
Tableau 2: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité entre 2020 et 2025 (%).....	- 9 -
Tableau 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge de 2020 à 2025 (%)	- 12 -

AVANT PROPOS

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par celui du 95-364 du 14 avril 1995 puis, celui du n° 2012-886 du 27 août 2012. Ce dernier décret confie à l'ANSD la gestion du Centre national d'Identification (CNI). L'ANSD est appuyée par des centres secondaires. Dans un souci de déconcentration, ces centres secondaires sont mis en place dans toutes les régions et également dans les structures telles que l'Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX), la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction générale des Douanes (DGD).

L'immatriculation au NINEA englobe les unités économiques exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc.

L'ANSD, dans la gouvernance de ce système d'immatriculation, est accompagnée par le Comité de Suivi et le Comité des Associés. Le Comité de Suivi est chargé de coordonner les actions menées par les structures associées à la gestion du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), d'apprécier le fonctionnement dudit répertoire, de recommander les actions à mener en vue de son amélioration et de veiller à la participation effective et à la collaboration efficace de tous les associés. Quant au comité des Associés, il est constitué des structures utilisatrices ou contributrices au NINEA. Il est chargé de la gestion du RNEA. Ce dernier revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au système statistique national puisqu'il constitue une :

- référence pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- source d'informations sur la structure et la démographie des entreprises ;
- base d'appariement des données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

Cette publication s'inscrit dans le cadre de la diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises en vue d'orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics, des collectivités, des investisseurs, etc. Elle offre une photographie sur les nouvelles

immatriculations au NINEA pour l'année sous revue en mettant en exergue leurs principales caractéristiques (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.).

RESUME

En 2025, 94 985 unités économiques se sont immatriculées au NINEA, contre 91 936 en 2024, soit une hausse de 3,3%. Sur les six dernières années, l'évolution est globalement orientée à la hausse, avec un pic notable de +39,8% en 2021. En moyenne, la croissance annuelle sur la période 2020–2025 s'établit à 11,6%.

Selon le statut juridique, les nouvelles immatriculations sont largement dominées par les entreprises personnes physiques, qui représentent 70,8%. Les personnes morales en constituent 15,0% au cours de l'année considérée. Le reste se répartit entre les opérateurs occasionnels (7,4%), les propriétaires fonciers (6,4%) et les associés (0,4%).

En 2025, le secteur du commerce reste le plus dynamique pour la création d'entreprises. Ainsi, 28,2 % des personnes morales ont été immatriculées pour exercer essentiellement des activités commerciales, tandis que cette part atteint 67,5 % chez les entreprises individuelles. Pour ces dernières, les activités de "Services personnels et divers" représentent 9,4 % des immatriculations, suivies des "Services aux entreprises" avec 6,0 %.

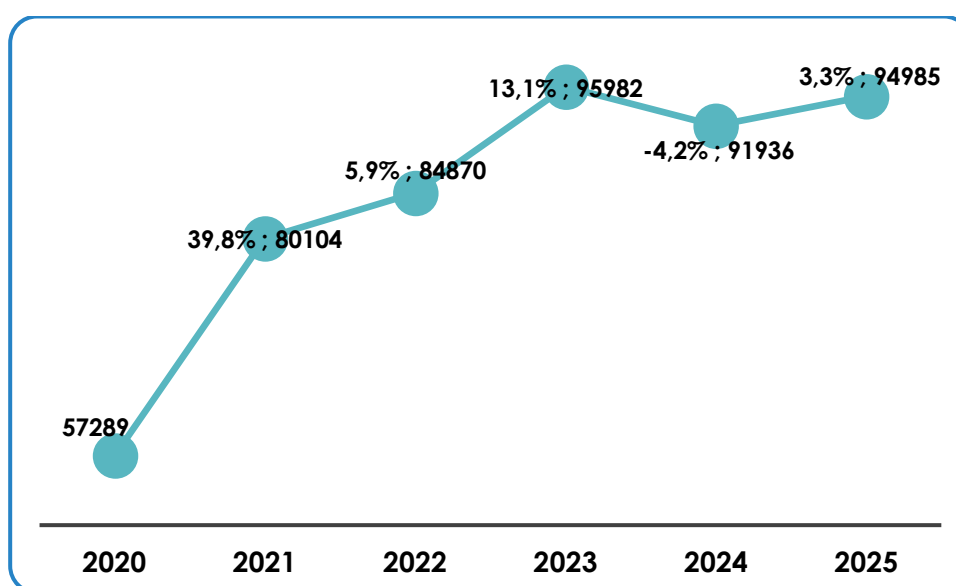
En ce qui concerne la répartition géographique, la région de Dakar concentre 51,4% des nouvelles immatriculations, suivie par Thiès (12,9 %), Kaolack (7,2 %), Diourbel (7,1 %) et Ziguinchor (4,2 %). À l'inverse, les régions de Kédougou (1,1 %), Kaffrine (1,3 %) et Sédhiou (1,4 %) présentent les parts les plus faibles. Entre 2020 et 2025, la proportion d'immatriculations à Dakar a toutefois légèrement reculé, au profit notamment de Diourbel, Ziguinchor et Kaolack.

Les hommes constituent la grande majorité des chefs d'entreprises individuelles, représentant 68,7 % des immatriculations, une proportion restée relativement stable ces dernières années, entre 68,3 % et 71,0 %. Plus de 41,0 % des entrepreneurs ont entre 35 et 54 ans, tandis que ceux âgés de 25 à 34 ans représentent 36,1 %. La part des entrepreneurs individuels de plus de 55 ans a toutefois progressé, passant de 9,7 % en 2024 à 12,2 % en 2025.

I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA

Le nombre d'immatriculations au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) est passé de 91 936 en 2024 à 94 985 en 2025, soit une hausse de 3,3%. Sur l'ensemble de la période 2020–2025, une tendance générale à la hausse se dessine, les immatriculations ayant progressé de 57 289 à 94 985 unités. La plus forte augmentation a été enregistrée en 2021 (+39,8%), en lien avec la pandémie de COVID-19 survenue en 2020 et qui avait freiné la création d'entreprise pendant cette année. Cependant, un léger recul est observé en 2024 (-4,2%). Malgré cette fluctuation ponctuelle, la dynamique reste positive, avec une croissance annuelle moyenne de 11,6% sur la période.

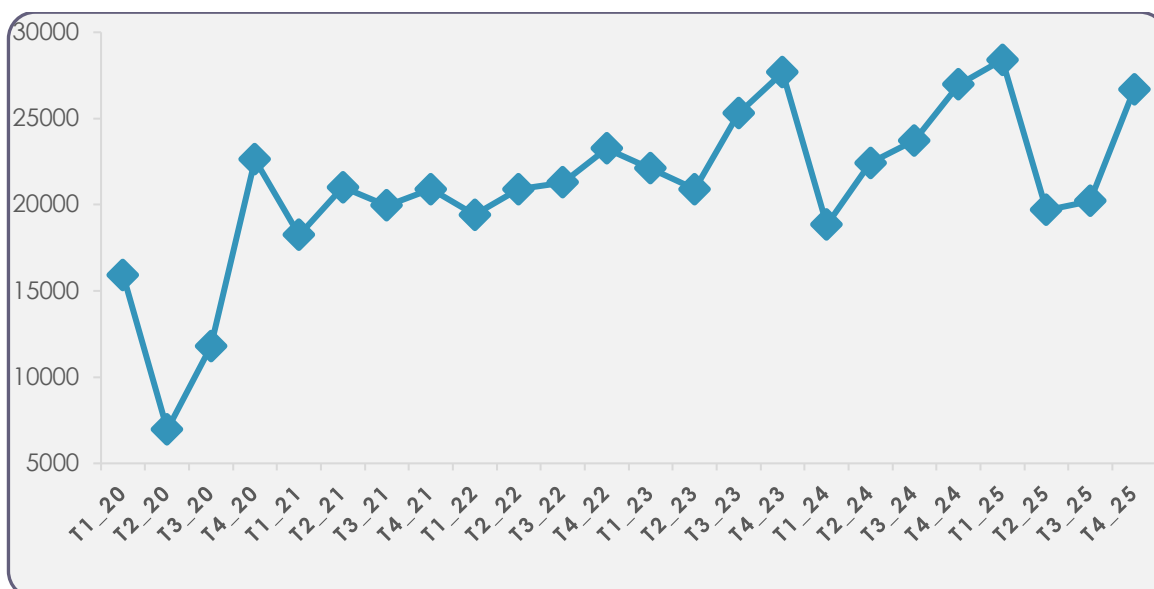
Graphique 1: Evolution annuelle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2020 et 2025



Source : ANSD/RNEA

Par ailleurs, l'analyse par trimestre montre une évolution globalement fluctuante. Les niveaux les plus élevés sont généralement observés aux quatrièmes trimestres, en particulier en 2023 et 2024. Un recul notable a été enregistré au deuxième trimestre 2025 par rapport au premier trimestre de la même année. Malgré ces variations ponctuelles, la tendance générale reste à la hausse sur l'ensemble de la période.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre d'immatriculations au NINEA entre 2020 et 2025



Source : ANSD/RNEA

En 2025, les entreprises de type personne physique dominent les immatriculations, représentant 70,8% du total. Elles sont suivies par les personnes morales (15,0%), les opérateurs occasionnels (7,4%), les propriétaires fonciers (6,4%) et, enfin, les associés (0,4%).

En termes d'évolution, les entreprises personnes physiques ont connu une croissance soutenue au cours des six dernières années en termes de nombre, passant de 33 090 immatriculations en 2020 à 67 313 en 2025, soit une hausse globale de 103,5%, malgré une progression modeste de 0,9% entre 2024 et 2025. Les entreprises personnes morales ont également augmenté de manière considérable, avec une progression de 69,0% sur la période 2020-2025 et une hausse notable de 7,1% entre 2024 et 2025. En revanche, les immatriculations des propriétaires fonciers ont fortement fluctué, enregistrant une chute importante entre 2023 et 2024 (de 8 337 à 4 623, soit -44,5%), suivie d'une reprise de 30,9% en 2025, phénomène lié aux recensements fonciers ponctuels réalisés les années précédentes. Les opérateurs occasionnels et les associés présentent des variations plus modérées, avec une légère baisse de 0,7% pour les premiers et une reprise de 41,5% pour les seconds, entre 2024 et 2025.

Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type d'unité entre 2020 et 2025 (%)

TYPE D'IMMATRICULATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Entreprise Personne Physique	33 090	45 580	48 928	67 940	66 683	67 313	0,9%
Entreprise Personne Morale	8 405	12 160	11 834	12 476	13 267	14 206	7,1%
Propriétaires fonciers	7 500	13 523	17 056	8 337	4 623	6 053	30,9%
Opérateurs occasionnels	6 172	6 806	5 367	5 802	7 115	7 062	-0,7%
Associés	435	502	1 685	1 427	248	351	41,5%
Total	55 602	78 571	84 870	95 982	91 936	94 985	3,3%

Source : ANSD/RNEA

II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES

NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA

II.1. SECTEUR D'ACTIVITES

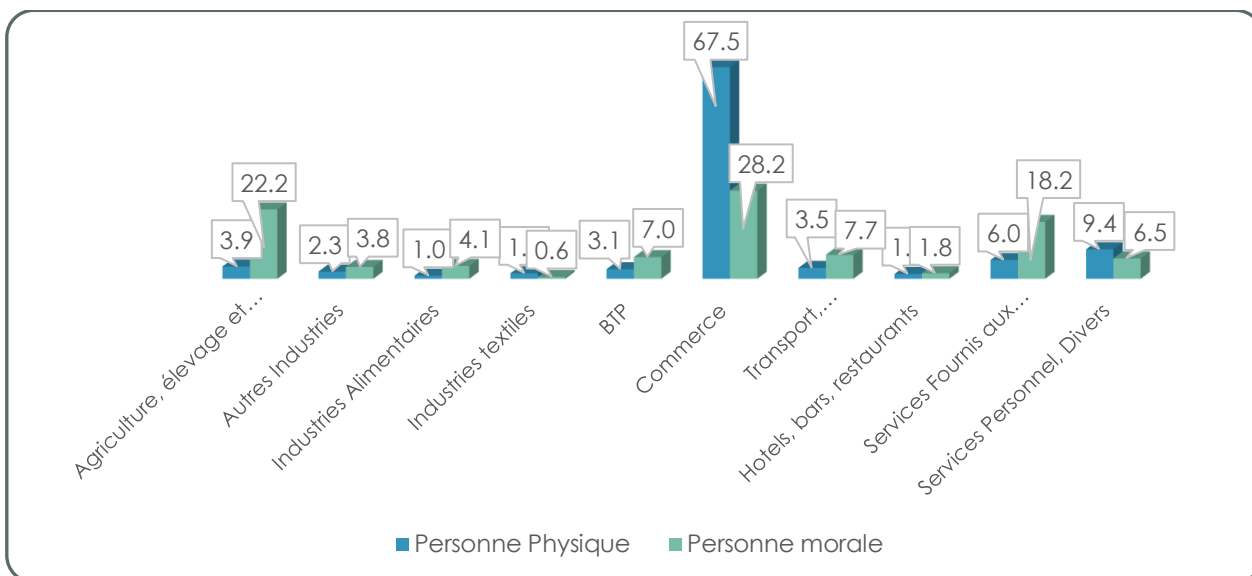
Le commerce, principale activité des nouvelles créations

Le commerce reste l'activité principale la plus déclarée lors des nouvelles immatriculations, représentant 61,6 % des unités économiques en 2025, contre 64,1 % en 2024. Il est suivi par les services personnels et divers (9,0 %) et les services aux entreprises (7,9 %).

L'activité commerciale prédomine dans tous les types d'unités, mais elle est deux fois plus représentée parmi les entreprises de personnes physiques (67,5 %) que parmi les entreprises de personnes morales (28,2 %). Pour les entreprises personnes physiques, le commerce est suivi des services personnels et divers (9,4 %) et des services aux entreprises (6,0 %).

En dehors du commerce, les nouvelles entreprises personnes morales exercent principalement dans l'« agriculture, l'élevage et la pêche » (22,2 %), les « services aux entreprises » (18,2 %) et le transport et la télécommunication (8,8 %). À l'inverse, les secteurs des « hôtels, bars et restaurants » (1,8 %) et de l'« industrie textile » (0,6 %) représentent les parts les plus faibles parmi les nouvelles immatriculations.

Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité et type d'unité en 2025 (%)



Source : ANSD/RNEA

Sur la période 2020–2025, la part du commerce reste toujours importante dans les nouvelles immatriculations et dépasse les 50% à l'exception des années 2021 et 2022 (49,8% et 48,3%, respectivement). Le pic est observé en 2024 avec une part de 64,1%. Celle-ci se situe à 61,6% en 2025. À l'inverse, les services personnels et divers ont fortement chuté sur la période 2020-2025. Les nouvelles immatriculations dans cette branche représentent 17,7% en 2020, puis 21,3% et 24,0% en 2021 et 2022, respectivement avant de chuter à 7,5% en 2024 puis de remonter légèrement à 9,0% en 2025. Par ailleurs, les autres secteurs restent globalement stables, avec une légère hausse de l'agriculture et un recul du BTP.

Tableau 2: Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activité entre 2020 et 2025 (%)

Branche d'activité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agriculture, élevage et pêche	4,1	5,4	5,1	5,3	5,5	6,7
Autres Industries	1,6	1,5	1,8	2,4	2,4	2,5
BTP	4,5	4,4	4,4	4,3	4,0	3,7
Commerce	54,4	49,8	48,3	59,9	64,1	61,6
Hôtels, bars, restaurants	1,2	1,1	1,3	1,3	1,5	1,6
Industries Alimentaires	1,0	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5
Industries textiles	1,1	1,7	1,6	1,9	1,9	1,6
Services Fournis aux Entreprises	10,7	9,6	8,3	7,8	7,9	7,9
Services Personnel, Divers	17,7	21,3	24,0	11,9	7,5	9,0
Transport, télécommunication	3,6	4,0	4,0	3,9	3,8	4,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ANSD/RNEA

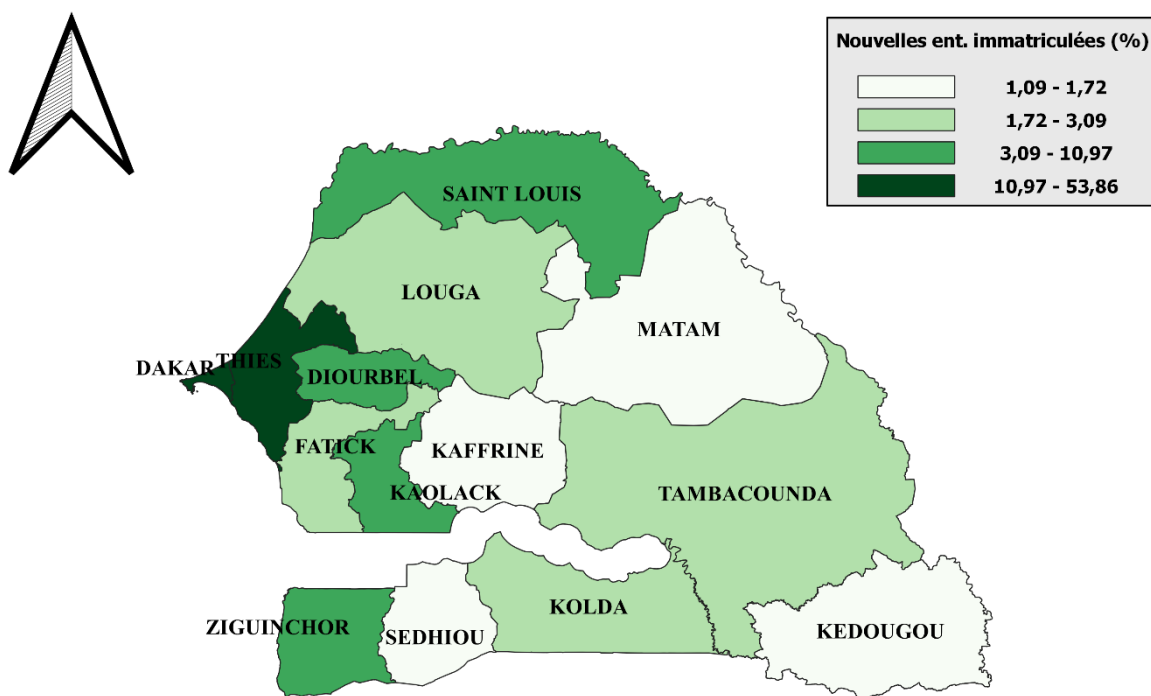
II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES

Plus de la moitié des nouvelles immatriculations est implantée à Dakar

Le graphique 4 présente la répartition régionale des nouvelles unités économiques immatriculées en 2025. La région de Dakar concentre la majorité des immatriculations avec 51,4%, suivie de Thiès avec 12,9%, confirmant leur poids important dans l'économie sénégalaise. Viennent ensuite Diourbel, Kaolack, Ziguinchor et Saint-Louis, avec des parts comprises entre 3,3% et 7,2%, traduisant un dynamisme intermédiaire. Les régions de Louga, Fatick, Tambacounda et Kolda affichent des proportions plus modestes, généralement autour de 2%. En revanche, les autres régions enregistrent les plus faibles parts, reflétant une dynamique économique plus limitée.

Entre 2020 et 2025, la part des immatriculations à Dakar a diminué, au profit notamment de Kaolack et de Diourbel, qui ont connu une progression notable sur la période. (Voir tableau A1 en annexe).

Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations en 2025 selon la région (%)



Source : ANSD/RNEA

0 75 150 km

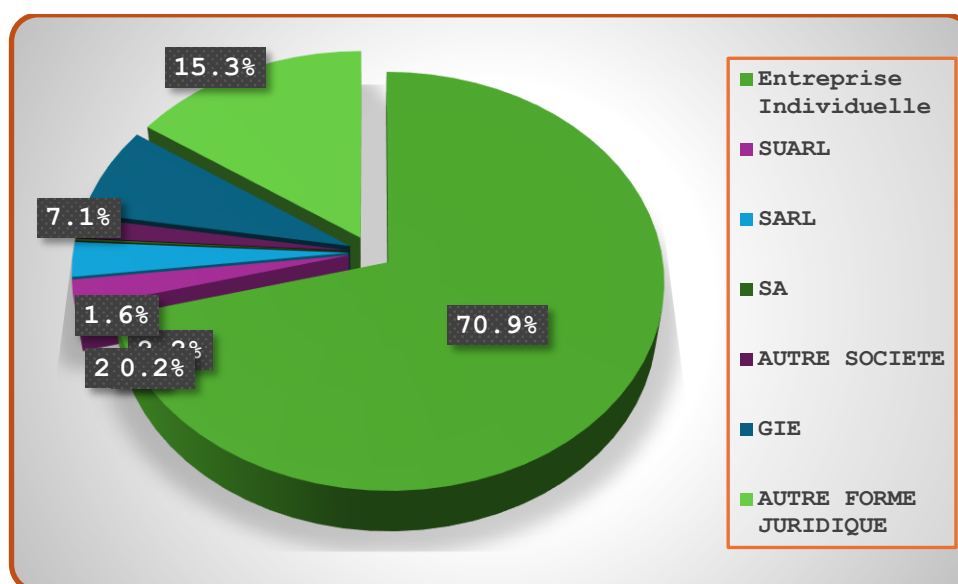
II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS

Une prépondérance des entreprises individuelles

En 2025, les entreprises individuelles représentent la grande majorité des immatriculations, avec 70,8% du total, c'est à dire plus de sept immatriculations sur dix sont des entreprises individuelles. Elles sont suivies par les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) avec 7,1%, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) à 2,7%, et les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL) à 2,2%.

En 2025, la part des entreprises individuelles a légèrement reculé, passant de 72,8% en 2024 à 70,8%. Une évolution similaire est observée pour les SARL, tandis que les parts des SUARL et des Sociétés Anonymes (SA) sont restées relativement stables au cours des six dernières années (voir tableau A2 en annexe).

Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2025 (%)



Source : ANSD/RNEA

III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

En 2025, 67 313 nouvelles entreprises individuelles ont été immatriculées au NINEA contre 66 683 en 2024, soit une augmentation de 0,9%.

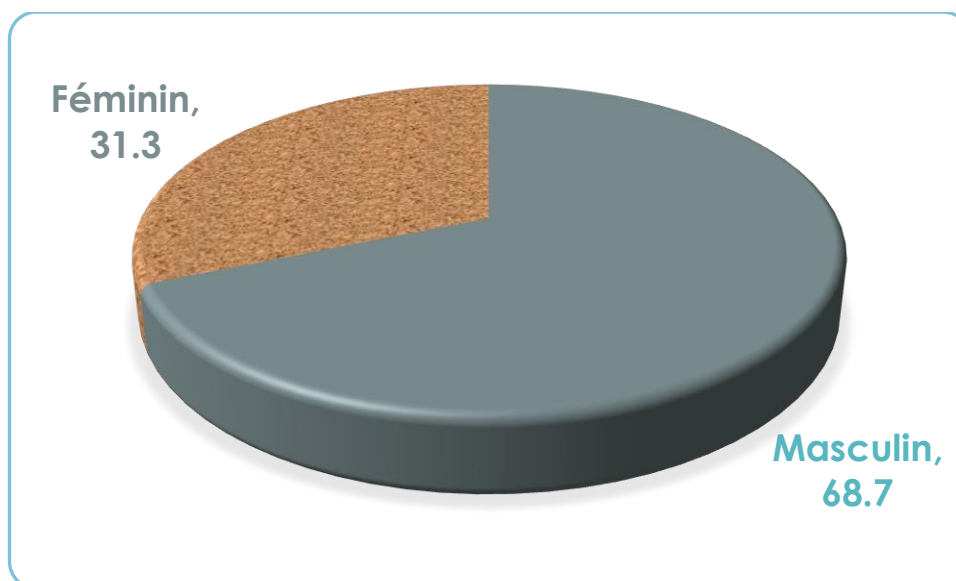
III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les hommes, plus dynamiques dans la création d'entreprises

La création d'entreprises reste largement masculine. Depuis 2019, la part des entreprises dirigées par des hommes varie entre 68,3% et 71%, reflétant une répartition par sexe

relativement stable en faveur des hommes. En 2025, 68,7% des entrepreneurs sont des hommes.

Graphique 6: Répartition des nouvelles immatriculations selon le sexe en 2025 (%)



Source : ANSD/RNEA

III.1. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les propriétaires d'entreprises individuelles sont majoritairement adultes

La plupart des propriétaires d'entreprises individuelles sont relativement adultes. En 2025, 41,6% des entrepreneurs individuels sont âgés de 35 à 55 ans, contre 43,0% en 2024. Ils sont suivis par ceux qui sont âgés entre 25-35 ans, qui représentent 36,1% de l'ensemble des entrepreneurs individuels.

Par ailleurs, après une baisse continue depuis 2020, la part des entrepreneurs individuels âgés de plus de 55 ans a repris à partir de 2024, passant de 5,2% en 2023 à 9,7% en 2024, puis à 12,2% en 2025.

Tableau 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge de 2020 à 2025 (%)

TRANCHE D'ÂGE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
[18 - 25[9,7	10,2	11,0	12,2	9,4	10,1
[25 - 35[42,4	41,7	42,2	43,9	37,8	36,1
[35 - 55[40,2	41,3	40,4	38,6	43,0	41,6
55 ans +	7,8	6,8	6,5	5,2	9,7	12,2

Source : ANSD/RNEA

ANNEXE 1 : TABLEAUX

Tableau A1 : Evolution régionale des nouvelles immatriculations de 2020 à 2025 (%)

REGION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DAKAR	57,1	55,5	55,3	56,9	54,8	51,4
DIOURBEL	5,6	5,1	5,5	7,5	5,5	7,1
FATICK	1,2	1,1	1,5	1,7	1,9	2,2
KAFFRINE	1,1	1,5	1,8	1,1	1,3	1,3
KAOLACK	3,6	5,0	5,9	4,7	5,6	7,2
KEDOUGOU	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	1,1
KOLDA	2,2	1,6	2,9	1,7	1,4	1,8
LOUGA	2,3	1,6	1,7	1,9	2,0	2,2
MATAM	1,3	1,9	1,6	1,7	1,5	1,5
SAINT-LOUIS	4,9	5,5	3,2	3,0	3,2	3,3
SEDHIOU	2,0	1,8	1,2	1,0	1,3	1,4
TAMBACOUNDA	1,9	2,1	2,3	2,2	3,0	2,4
THIES	12,8	12,6	12,2	12,5	13,8	12,9
ZIGUINCHOR	3,1	3,9	4,2	3,5	3,8	4,2

Source : ANSD/RNEA

Tableau A2 : Evolution des nouvelles immatriculations de 2020 à 2025 selon le régime juridique (%)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	59,4	58,0	58,4	71,1	72,8	70,8
AUTRE FORME JURIDIQUE	25,5	26,6	27,5	15,9	13,7	15,4
GIE	6,4	8,1	7,2	6,5	6,7	7,1
SARL	4,3	3,5	3,1	2,6	2,9	2,7
SUARL	2,3	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2
AUTRE SOCIETE	1,8	1,7	1,5	1,5	1,6	1,6
SA	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Source : ANSD/RNEA

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Termes	Définitions
Entreprise	Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.
Entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.
Etablissement	<p>Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc.</p> <p>On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ;</p> <p>Établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ;</p> <p>Établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.</p>
Groupement D'Intérêt Économique (GIE)	C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.

Société	La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts. Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.	
	Sociétés de personnes	Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens. On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.
		Société en nom collectif

		Société en commandite simple	Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.
	Sociétés de capitaux	Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).	
		Société anonyme (SA)	<p>C'est est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)</p> <p>Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A.</p> <p>Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts</p>
		Société à Responsabilité Limitée (SARL)	C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.
Secteur D'activité	Un secteur d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.		

ANNEXE 3 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA

Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)

Pièces à fournir

Les pièces exigées pour procéder à l'immatriculation sont fixées par l'**arrêté 02707 du 02 mars 2015** du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Elles dépendent du régime juridique des unités requérant l'immatriculation. Elles se présentent comme suit :

Personnes Physiques			
Profession Libérale	Entreprise Commerciale ou prestataire de services	Autres personnes physiques	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité ▪ Statuts ▪ Arrêté Ministériel, Carte Professionnelle ou Décret de création 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers ▪ Titre de propriété, bail, etc. 	
Personnes Morales			
SARL, SUARL, SA, SAU et SUCCURSALE	GIE (Groupement d'Intérêt Economique)	Associations, partis politiques, Organisations Non Gouvernementale (ONG) ou autres personnes morales de droit privé	Administration publiques centrales, Etablissements publics, Collectivités locales et leurs démembrements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité des associés de nationalité sénégalaise ▪ Passeport pour les associés de nationalité non sénégalaise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité du Président 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts ▪ Le récépissé de l'association ▪ Arrêté Ministériel ou la Convention avec le Gouvernement ▪ Carte Nationale d'Identité du président et/ou des membres du bureau ▪ Lettre d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acte législatif ou réglementaire de création ▪ Carte Nationale d'Identité (président, coordonnateur, responsable, etc.)

NB : En sus de ces pièces, il est aussi requis un timbre fiscal de 2000 FCFA.

▪ **L'avis d'immatriculation**

Selon la finalité, l'immatriculation peut se faire dans les Centres secondaires d'Immatriculation (CSI) cités ci-dessous :

- ✚ [E-ninea](#) ;
- ✚ Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- ✚ Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) ;
- ✚ Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- ✚ Direction générale des Douanes (DGD).

Le CSI vous délivre, dans un délai de 48 heures, un avis d'immatriculation sur lequel figure le NINEA.

▪ **Coût de l'immatriculation**

L'immatriculation au NINEA est **gratuite**, hormis le timbre fiscal de **2000 FCFA** qui doit être apposé sur l'avis.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Directeur général : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques économiques, par intérim : **Mambodj FALL**

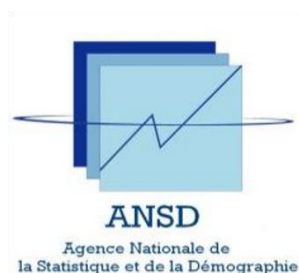
Chef du Bureau des Répertoires : **Ibrahima THIAM**

Equipe de rédaction : **Ibrahima THIAM, Cheikh Tidiane GNINGUE**

Collaborateur : **Moussa NGOM, Abdou Karim DIOP, Abdoulaye SARR**

Diffusion : **Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

Infographie : **Fodé DIEDIHOU**



16, Rocade Fann Bel-air, cite cerf volant,
Dakar



+221 33 869 21 39



www.ansd.sn



statsenegal@ansd.sn